



FO

PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**COMPTE RENDU
DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION
DES GREFFES
DU 17 JUIN 2025**

Le CSA des greffes s'est tenu le 17 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Girardot, secrétaire général du Conseil d'Etat.

Pour FO, vos représentants présents étaient : Catherine Magri, Cathy Buot, Isabelle Deprez et Francis Kinach.

Ce compte rendu est l'occasion de vous informer des sujets inscrits à l'ordre du jour.



Approbation du PV du CSA du 2/04/2025 :

Le PV de la précédente séance du CSA en date du 2/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Point d'étape sur le déploiement de la protection sociale complémentaire :

Pour le volet Santé :

Le nom du prestataire retenu par le MI n'est pas encore connu, il devrait l'être le 30 juin.

L'objectif du déploiement est fixé au 1^{er} janvier 2026.

Les agents de greffe devraient recevoir par mail courant septembre les explications sur leur adhésion et les cas de dispense. Ensuite, chaque agent devra se connecter individuellement sur la plate-forme de la mutuelle afin d'adhérer. Pour le moment, une FAQ est accessible sur l'intranet.

Pour le volet Prévoyance :

Décalé dans le courant du 1^{er} semestre 2026, ce volet Prévoyance est facultatif (la prise en charge de l'employeur étant fixé à 7 euros par mois), contrairement au volet Santé dont l'adhésion est obligatoire.

FO a indiqué que ce calendrier va compliquer les modalités de couverture pour beaucoup d'agents, notamment pour ceux qui bénéficient d'une mutuelle garantissant à la fois les risques santé et prévoyance, c'est dommage que le MI ne puisse pas déployer les 2 volets au même moment.



Approbation de la modification du règlement intérieur du TA de Paris :

La modification porte sur les horaires de fonctionnement de la juridiction durant la pause de midi (12h00 au lieu de 12h15) et sur l'horaire de fin de la plage mobile (19h30 au lieu de 19h45).

Ce projet a fait l'objet d'une consultation en interne des agents de greffe qui ont approuvé ce nouveau RI.

Dans ces conditions, tous vos représentants ont émis un avis favorable à cette modification.

Présentation du rapport social unique des greffes 2024 :

Un focus sur des données significatives de ce rapport est présenté :

Les chiffres globaux des effectifs de greffe sont constants : 1778 agents en 2024, pour 1780 en 2023 et 1764 en 2022.

Les données Femmes / Hommes : 77 % des effectifs de greffe sont des femmes, mais 85% des femmes sont en catégorie C. On constate également que 90 % des agents travaillant à temps partiel sont des femmes. Pour les congés parentaux, 100% concernent les femmes.

Vos représentants FO sont intervenus à la suite de ce bilan au sujet du recrutement des contractuels sur des postes de greffe dont la hausse inquiétante se poursuit, on est passé de 12 contractuels en 2020 à 123 emplois en 2024, soit plus de 8 % des emplois !

Cette situation pose la question de la précarité de l'emploi pour ces personnels mais également de l'attractivité de nos métiers qui peinent de plus en plus à attirer de nouveaux candidats notamment sur les fonctions suivantes : agent de greffe, correspondant informatique, accueil et le secrétariat.

Point d'avancement du schéma triennal 2023-2025 des systèmes d'information :

Les restrictions budgétaires ont des incidences pour la DSI qui doit faire des choix difficiles.

Le Portail contentieux est préservé et la refonte de notre intranet se poursuit, ainsi que le développement de Softphone. A noter : la visio audience concerne désormais 19 TA.

D'autres actions prévues en 2025 s'articulent autour d'opérations au service des métiers (poursuite du développement de Télérecours, décommissionnement de Fidel, déploiement du wifi à finaliser dans quelques juridictions d'outre-mer, déploiement de SIAJ aux TA CAA).

Bilan de la campagne d'avancements au titre de 2024 :

Un rapide bilan point est présenté sur les résultats des advancements 2024 :
122 advancements obtenus pour la filière administrative et 5 advancements pour les filières SIC et technique, avec des résultats conformes aux ratios des autres périmètres du MI. La parité dans les différents périmètres est donc respectée.

Ces advancements se répartissent ainsi :

Filière administrative :

10 promotions en catégorie A : 6 attachés, 2 attachés principaux, 2 attachés hors classe.

43 promotions en catégorie B : 8 SACN, 24 SACS, 11 SACE.

69 promotions en catégorie C : 18 AAP2, 51 AAP1.

Filière technique :

4 promotions en catégorie C : 3 adjoints techniques de 1^{ère} classe et 1 adjoint technique de 2^{ème} classe.

Filière SIC :

1 promotion en catégorie B : 1 technicien SIC de classe supérieure.

FO a attiré à nouveau l'attention du département des greffes sur deux points :

1. L'accès au grade de SACN doit impérativement être amélioré : le ratio de 1,44 % est le plus faible de tous les ratios alors que c'est sur ce tableau d'avancement de SACN qu'on trouve le plus grand nombre d'agents éligibles pour seulement 8 advancements obtenus ! Cette situation ne permet pas de prendre en compte les nombreuses situations d'agents de cat. C faisant fonction de cat. B et qui n'ont aucune perspective d'évolution.
2. Le nombre dérisoire de promotions obtenues pour les SIC (1 seule) et les techniques (4 au total), certes les agents éligibles sont peu nombreux en volume mais ces agents sont indispensables au bon fonctionnement des juridictions et ne doivent pas être oubliés. **FO invite le Conseil d'Etat à obtenir du MI plus de promotions dès cette année.**

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales :

♦ Information sur l'état de la prise en charge de l'aide juridictionnelle :

On nous indique que des conventions sont signées (TA + TGI) pour externaliser l'AJ dans les TA, mais sans aucune donnée précise. Or, nous pensons que cette activité a des répercussions sur les effectifs de greffe ; c'est pourquoi FO a demandé une cartographie des emplois dédiés à l'AJ pour le prochain CSA.

♦ Groupe de travail sur l'IA :

Un groupe de travail formé en début d'année est en train d'élaborer une charte de l'IA qui sera soumise à notre CSA de novembre. Des pistes sont à l'étude comme le traitement de séries massives (série fiscale CSPE au TA de Paris), l'aide à l'enrôlement pour la CNDA, les recherches jurisprudentielles ou l'aide à la rédaction de comptes-rendus de réunions.

♦ Information sur la mise à jour de la circulaire sur l'IFSE :

Un chantier prioritaire est à l'étude : Revaloriser l'IFSE des agents occupant des postes particulièrement exposés, à savoir les agents d'accueil et les agents des greffes des urgences. Il s'agirait de revaloriser leur IFSE de manière plus fréquente, tous les 2 ans au lieu de 4 ans. La DRH du Conseil d'Etat est cependant en attente de visibilité budgétaire. A suivre donc.

♦ Prime de fidélisation pour les agents de greffe du TA de Montreuil

♦ (décret n°2020-1299 du 24 octobre 2020) :

Dans la continuité de nos précédentes interventions en CSA, FO a souhaité revenir sur la question de la prime de fidélisation pour les fonctionnaires affectés en Seine-Saint-Denis ; en effet, les agents de greffe du TA de Montreuil sont écartés du dispositif.

Nous pensons que si cette prime n'est pas attribuée rapidement au TA, des agents vont le quitter, d'autant plus que le déménagement en 2026 suscite des inquiétudes (le nouveau site est plus éloigné du métro).

La DRH répond que la DGAFP et la Direction du Budget ont été interrogées (modification du décret le cas échéant et analyse des critères retenus permettant d'obtenir cette prime de fidélisation). Mais à ce stade, il n'est pas certain que tous les critères soient remplis par le TA de Montreuil.

FO reste attentive à ce dossier, il faut tout faire pour intégrer le TA de Montreuil dans la liste des services éligibles. Nous demandons à être tenus informés des suites données afin de pouvoir les restituer aux agents

***Le prochain CSA des greffes
est fixé au 5 novembre 2025.***





N'hésitez pas à nous contacter
pour de plus amples informations sur fo@juradm.fr
Ou auprès de vos représentants FO au CSA des Greffes

Titulaires :

Catherine MAGRI (TA de Melun)
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)
Cathy BUOT (CAA de Paris)
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)

Suppléants :

Lynda CHANA (CAA de Paris)
Isabelle DEPREZ (CAA de Douai)
Francis KINACH (CAA de Toulouse)
Véronique RETBY (TA de Versailles)





Lancement de notre chaîne WhatsApp FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI

Notre syndicat national a le plaisir de vous annoncer la mise en ligne récente de sa chaîne d'information officielle sur l'application WhatsApp.

➡ Pour celles et ceux qui utilisent WhatsApp, c'est simple et rapide :

il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement à notre chaîne et rester informé·e en temps réel :

👉 <https://whatsapp.com/channel/0029VaoShAwFHWq565ne0k0T>

Cette chaîne s'adresse à l'ensemble des personnels des préfectures, sous-préfectures, SGCD, SGAMI ainsi que des juridictions administratives.

🔔 Abonnez-vous pour ne rien manquer de l'actualité syndicale, des informations importantes et des actions à venir !

Bonne visite à toutes et tous, et à très bientôt sur WhatsApp !



**LE VRAI SYNDICAT
DES PREFS SGCD,
SGAMI ET JA**

